



À l'attention des citoyen.ne.s soignien.ne.s

**Objet : Mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets au sein de votre Ville**

Madame, Monsieur,  
Chère Sonégienne, Cher Sonégien,

L'intercommunale Hygea, en collaboration avec la Ville de Soignies, a décidé de mettre en place un système de **collecte des déchets plus respectueux de l'environnement dès le mois d'avril 2021**. Celui-ci prévoit notamment une collecte sélective des déchets organiques, collecte qui sera obligatoire en Wallonie à partir de 2025.

Quels changements pour vous, citoyen.nes ?

Concrètement, à partir du **jeudi 22 avril 2021**, un nouveau système de collecte en porte-à-porte sera mis en place pour l'ensemble des citoyens (particuliers, seconds résidents, petits commerces, etc.) de Soignies et ses villages.

**1. Les 5 grands modes de collecte :**

**Comment ?**



**Quoi ?**

**Déchets organiques**  
*(déchets de cuisine, petits déchets de jardin, mouchoirs, serviettes en papier, ...)*

**PMC**  
*(emballages en plastique, emballages métalliques, cartons à boisson, pots de yaourt, barquettes et raviers en plastique, sacs et films en plastique, etc.)*

**Conteneur pour les papiers-cartons**

**Quand ?**

**Chaque semaine**

**Toutes les 2 semaines**

**Toutes les 4 semaines**

**Détails**

Un sac vert de 20L (0,35€ / sac)

Un nouveau sac bleu de 60L (0,13€ / sac)  
Il permettra de recycler davantage de déchets en plastique

Un conteneur de 140 L ou 240L  
livré gratuitement à votre domicile



**Déchets résiduels**  
(autres déchets : déchets  
non-collectés sélectivement)

**Toutes les 2 semaines**

Un sac moka de 25 L  
(0,54€/sac) ou 50 L (1€/sac)



**Points d'apport volontaire  
(PAV)**  
(Déchets résiduels)

Accessibles 7j/7  
Horaire défini dans le  
Règlement Général de Police  
spécifique aux Déchets

14 PAV (conteneurs  
collectifs ouvrables au  
moyen d'un badge  
électronique)  
répartis sur l'entité  
(0,54€/ouverture)

## 2. Les zones de collecte :

Le **jeudi** restera le jour de collecte hebdomadaire à Soignies et dans les villages.

Par contre, l'entité sera scindée en 2 zones distinctes. Les dates de collecte des différentes matières sont fixées en fonction de celles-ci.

En plus de ces 2 zones, une zone dérogatoire a été définie en raison de la configuration particulière des lieux et de la densité d'habitat. Elle concerne uniquement la collecte des papiers-cartons. Les citoyens qui habitent dans cette zone dérogatoire devront continuer à présenter leurs papiers et cartons en vrac toutes les 2 semaines, ce qui n'est pas votre cas. (Pour les déchets résiduels et organiques ainsi que pour les PMC, la zone de dérogation se calquera sur la zone 1).

**En pratique :**

**Zone 1 :** 7060 Soignies et 7060 Horrues

**Zone 2 :** 7061 Casteau et Thieusies, 7062 Naast, 7063 Neufvilles et Chaussée –Notre-Dame-Louvignies

**Zone de dérogation pour les papiers-cartons :** *Centre-Ville et une partie du quartier dit « des Carrières »*

Pour faciliter votre organisation, vous trouverez ci-joint un calendrier précisant dans quelle zone se situe votre rue ainsi que les dates de collecte des différents types de déchets à partir du 22 avril 2021. Vous trouverez également dans ce calendrier l'ensemble des règles de tri relatives aux différentes matières.

## 3. Les conteneurs papiers-cartons :

Désormais, les papiers-cartons seront collectés via un conteneur de 140 ou 240 litres (hors zone dérogatoire). Ce conteneur pour papiers-cartons sera **livré gratuitement devant votre domicile<sup>1</sup>** sans coût supplémentaire **entre le 12 et le 16 avril 2021 (zone 1) et entre le 19 et le 23 avril 2021 (zone 2)**. Vous ne devez pas être présent.e lors de cette livraison.

<sup>1</sup> À ce titre et dans ce contexte, Hygea s'est vu remettre votre adresse postale par la Ville de Soignies. Hygea a collecté ces données afin de vous adresser par voie postale vos courriers, calendrier de collecte et les étiquettes qui seront placées sous forme de code-barre sur votre conteneur de papiers-cartons. Pour toute information relative au respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD), consultez le site <https://www.soignies.be/fr/vie-privee.html>.

Le conteneur est affecté à une adresse et non à des personnes. Il n'est pas nominatif. En cas de déménagement, il doit donc rester sur place. Le conteneur papiers-cartons pourra être présenté à la collecte, **toutes les 4 semaines**, sans limite de levées ou de poids.

Vos papiers-cartons seront collectés en vrac **jusqu'au 09 avril 2021**. Après cette date, vos papiers-cartons seront collectés via votre nouveau conteneur, **à ne présenter que lorsqu'il est plein**. Vous avez également toujours la possibilité d'apporter vos papiers-cartons au recyparc si vous le souhaitez.

Nous vous suggérons d'opter pour un conteneur d'une contenance de 240 litres car ce volume a été défini comme étant le plus adapté à la collecte mensuelle des papiers-cartons. C'est donc un conteneur de ce volume que vous recevrez par défaut.

**Toutefois, si vous le souhaitez, il est possible d'obtenir un conteneur d'une capacité de 140 litres ou pas de conteneur du tout.** Si vous désirez modifier la capacité de votre conteneur ou mutualiser votre conteneur avec vos voisins (par exemple, pour les immeubles à appartements), contactez Hygea, **avant le 06 avril 2021**, au numéro gratuit **0800/11.799**.

Les modèles de conteneurs sont exposés **du 22 février au 22 avril 2021** au recyparc de Soignies ainsi qu'à l'administration communale.

#### **4. La vente de sacs :**

Les nouveaux sacs (verts et moka) seront vendus dès le **15 mars 2021** dans les commerces locaux.

#### **5. La période de transition/d'adaptation :**

Une période d'adaptation, qui concerne exclusivement la collecte des déchets résiduels (sacs blancs remplacés par les sacs moka), est prévue **du 22 avril au 20 mai 2021 inclus (zone1) et du 29 avril au 28 mai 2021 inclus (zone 2)**. C'est-à-dire que pendant cette période vous pourrez utiliser des sacs blancs et des sacs moka pour vos déchets résiduels. **Attention, peu importe le sac utilisé, la collecte de ces déchets aura lieu tous les 15 jours**. Cette période vous permettra d'écouler vos derniers sacs blancs.

**A partir du 21 mai (zone 1) et du 29 mai 2021 (zone 2), les sacs blancs ne seront plus collectés**. Seuls les nouveaux sacs verts et moka, tous deux estampillés Hygea, seront acceptés. **Nous vous invitons donc à ne plus acheter trop de sacs blancs.**

#### **6. Les échanges de rouleaux de sacs :**

Les rouleaux de sacs blancs entiers (non entamés) pourront être échangés contre les rouleaux de nouveaux sacs (moka). **Un rouleau de sacs blancs = un rouleau de sacs moka.**

Toutes les dates et lieux vous seront communiqués dans un second courrier.

## Pourquoi ces changements ?

Ce projet répond à plusieurs objectifs, mais aussi à une obligation de la Région Wallonne.

### ➔ Mieux trier pour produire moins de déchets

Un citoyen produit en moyenne 70 kilos de déchets organiques par an. Ces déchets sont pourtant recyclables. En les collectant séparément, nous pouvons leur offrir une seconde vie en les valorisant. Le Plan Wallon des Déchets Ressources prévoit qu'en 2025, les déchets organiques devront obligatoirement être collectés séparément partout en Wallonie.

### ➔ Une Ville plus propre et des conditions de travail plus confortables

La collecte des papiers-cartons en conteneurs offre plusieurs avantages. Pour les citoyens, elle permet d'améliorer la propreté publique en évitant l'envol des matières et leur éparpillement dans les rues en cas de vent. Pour l'intercommunale Hygea, la collecte des papiers-cartons en conteneurs permet d'améliorer les conditions de travail du personnel de collecte qui ne doit plus soulever ces déchets.

## En résumé

<b>A partir du 15 mars</b>	Vente des nouveaux sacs dans les commerces locaux
<b>Le 6 avril</b>	<b>Date limite pour changer la capacité de votre conteneur</b>
<b>A partir du 22 avril</b>	<b>Début du nouveau schéma de collecte</b>
<b>Du 22 avril au 20 mai inclus</b>	Période d'adaptation pour la zone 1- sacs blancs tolérés
<b>Du 29 avril au 28 mai inclus</b>	Période d'adaptation pour la zone 2- sacs blancs tolérés
<b>Du 12 au 23 avril</b>	Distribution des conteneurs papiers-cartons
<b>A définir</b>	Echange de rouleaux de sacs blancs non entamés
<b>A partir du 3 juin</b>	Seuls les sacs verts et moka seront acceptés

## Vous avez des questions, des doutes... ?

Nous sommes à votre écoute ! N'hésitez pas à consulter les sites [www.hygea.be](http://www.hygea.be) et [www.soignies.be](http://www.soignies.be) ou à contacter le **0800/11799 (n° gratuit)** pour obtenir toutes les informations utiles relatives au nouveau système de collecte.

Afin de vous aider à mieux comprendre ce nouveau schéma de collecte, nous mettons également à votre disposition plusieurs supports de communication. Vous pouvez visionner la **vidéo** explicative sur [www.hygea.be](http://www.hygea.be) et [www.soignies.be](http://www.soignies.be). Vous pouvez aussi être informé.e.s des dernières actualités via les pages **Facebook d'Hygea et de la Ville de Soignies**. Enfin, des folders sont également mis à votre disposition à l'administration communale. Le bulletin communal de mars consacrera également plusieurs pages à ce sujet.

Nous vous souhaitons dès à présent un bon tri. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation active à la nouvelle collecte des déchets et nous vous prions de croire Madame, Monsieur, Chère Sonégienne, Cher Sonégien, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jacques De Moortel  
Directeur Général  
d'Hygea

Jean-Marc Dupont  
Président d'Hygea

Olivier Maillet  
Directeur Général  
de la Ville de Soignies

Fabienne Winckel  
Bourgmestre de la  
Ville de Soignies